

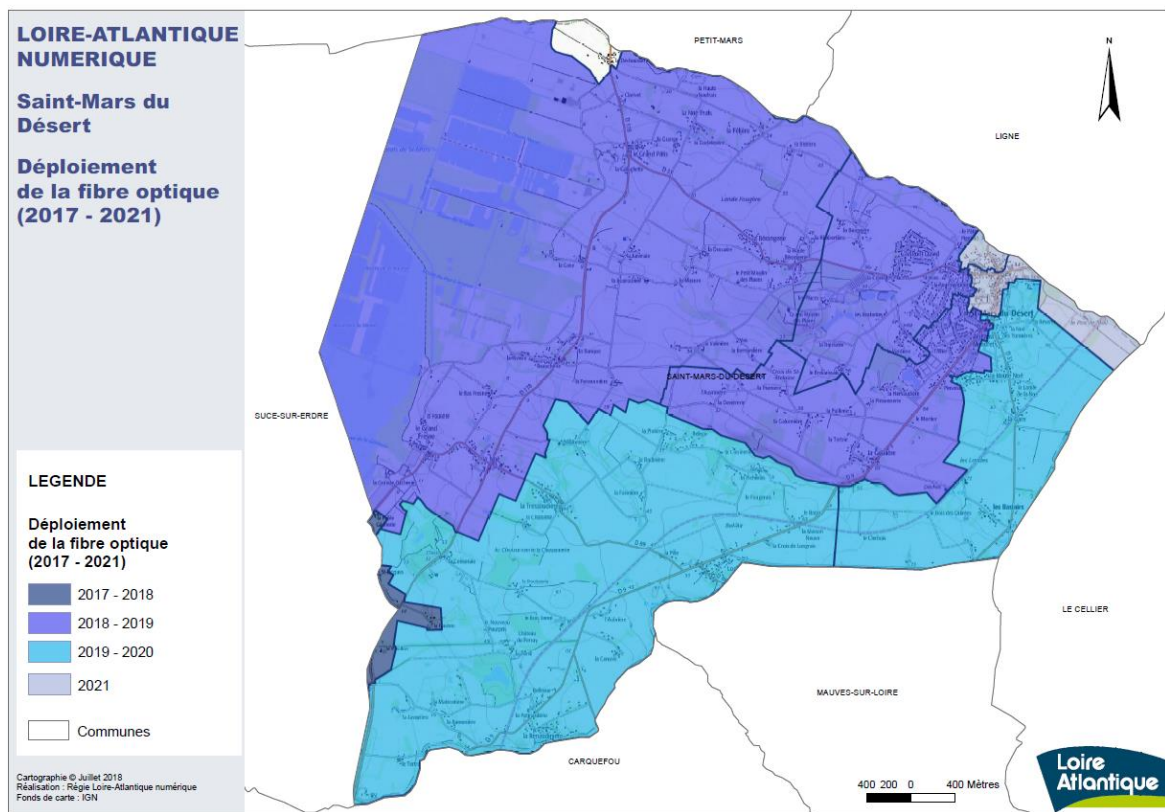
Déploiement de la fibre optique

Le très haut débit en service à Saint-Mars-du-Désert

Entre 2017 et 2021, le Département de Loire-Atlantique construit un nouveau réseau de fibre optique en dehors des zones déployées par les opérateurs privés (Nantes Métropole, la CARENE et Cap Atlantique) permettant de relier 108 000 particuliers, entreprises et services publics. Une deuxième phase du programme sera ensuite lancée avec l'objectif de couvrir 100% du département d'ici 2025. Plus de 1 100 habitations et entreprises de votre commune sont d'ores et déjà éligibles au réseau très haut débit du Département.



Le calendrier du très haut débit à Saint-Mars-du-Désert



La commune de Saint-Mars-du-Désert bénéficie actuellement de l'arrivée de la fibre optique avec plus de 2 000 locaux concernés d'ici 2021 :

- **Depuis 2019** : les locaux sont éligibles progressivement à la fibre optique dont les entreprises du parc d'activités de Grandes Vignes. À l'été 2019, plus de **1 100 habitant-e-s et entreprises ont déjà la possibilité de s'abonner** auprès des fournisseurs d'accès internet proposant une offre sur la commune.
- **2020** : **700 locaux** supplémentaires seront prêts à être raccordés dont les zones d'activités de la Haute Noé et de la Jacopière.
- **2021** : la fibre sera disponible pour **200 nouveaux locaux**.

Comment bénéficier de la fibre optique en 5 étapes ?

1 – Vérifiez si votre logement est éligible



Pour savoir si votre logement est prêt à être raccordé, rendez-vous sur numerique.loire-atlantique.fr et cliquez sur la carte « suis-je concerné ? ».

Un point vert clair apparaît sur votre logement ? Cela signifie que le réseau de fibre optique est **installé au pied de votre habitation par le Département**. Vous pouvez dès lors souscrire un abonnement auprès des opérateurs privés (liste des opérateurs disponible sur numerique.loire-atlantique.fr)

2 – Choisissez votre offre



Il vous appartient de **comparer les offres** des opérateurs et de choisir celle qui correspond le mieux à vos besoins.

À savoir : les coûts de mise en service peuvent varier en fonction des opérateurs et du type d'habitation à raccorder.

3 – Contractez un abonnement



Vous avez fait votre choix et signé votre contrat ? L'opérateur vous propose alors **un rendez-vous pour l'installation**. Il est nécessaire que vous soyez présent à votre domicile le jour du rendez-vous.

4 – Assistez à l'installation



Le jour du rendez-vous, le technicien **récupère la fibre devant chez vous et l'achemine à l'intérieur de votre logement**. Il vous fournit ensuite le matériel nécessaire (box). La durée d'installation varie en fonction de votre type d'habitation et des travaux nécessaires. Comptez entre 2 et 4 heures.

Information pour le raccordement de la fibre en maison individuelle

La fibre suit le réseau de fils du téléphone classique. Soit les fils sont visibles et arrivent en hauteur sur votre façade via un poteau, soit ils ne le sont pas car enterrés dans votre jardin.

Dans le cas des conduites enterrées, le technicien va avoir besoin d'accéder au « regard d'adduction », souvent situé dans votre jardin. Il devra également intervenir là où se situe l'arrivée du téléphone classique : souvent dans le garage. Afin que le technicien puisse intervenir, il est important que l'accès au regard d'adduction ainsi qu'à la zone d'arrivée du téléphone soient dégagés.

5 – Profitez du très haut débit



Vous disposez maintenant de la fibre et pouvez **profiter d'une vitesse d'envoi et de réception de données inégalée pour tous vos services internet** : streaming, TV HD, objets connectés, jeux en ligne, téléchargement légal, télésurveillance...

Retrouvez toute l'information sur la fibre optique du Département ainsi que les zones et les périodes de déploiement du réseau sur numerique.loire-atlantique.fr

